Droit pénal et procédure pénale

Par **Visiteur**, le **14/02/2014** à **14:48**

Salut !

Alors voilà, en L2 le droit pénal général commence à sérieusement me gonfler, c'est pas vraiment ce à quoi je m'attendais on va dire. Je crois savoir qu'en L3 j'aurais le choix entre un TD de procédure pénale ou de droit comparé. À votre avis si je n'aime pas le droit pénal, ça ne sert peut être pas à grand chose de persévérer avec la procédure pénale, ou c'est vraiment complètement différent et passionnant ? [smile28]
Sachant que je ne souhaite pas du tout devenir avocate, je me dirige vers le notariat.

Cordialement.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés